



L'affiche

Mars-avril 2014

2014 : élections
professionnelles

2nd degré

Enseignants

Rémunération

Enseignants mal payés et déconsidérés.
Travailler toujours plus pour gagner encore moins.
La rumeur du gel de l'avancement nous mobilise,
nous n'accepterons pas ce nouveau garrot !

Connaître vos droits

- Un CDD conclu de manière régulière se poursuivant au-delà de sa durée initiale est automatiquement requalifié en CDI **sans indemnité de requalification**.
- Comme le congé de maternité, le congé de paternité est assimilé à une période de travail effectif pour l'acquisition de droits à congés payés.

Salariés
des établissements

CCMD
CCMA
Comité ministériel



Je vote



au cœur de l'action